



DÉPARTEMENT de la MANCHE
VILLE DE GRANVILLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2023

2023-12-DL-111 MOTION : SOUTIEN DE LA VILLE DE GRANVILLE AU TRAITE D'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES (TIAN)

L'an 2023,

Le 15 décembre à 17 heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire.

Étaient présents : M. Gilles MENARD, Maire,

M. HEDOUIN, Mme GARCION, M. LEDOYEN, Mme SAJAN, M. HAMEAU, Mme ARTUR-MONNERON, M. LE ROUX, Mme LAPIE, M. WOJYLAC, Adjoints.

M. VALLEE, Mme MARGUERITE-BARBEITO, Mme BEAUJARD, Mme DESVAGES, Mme DOLOUE, M. COSSON-JAMES, M. NIOBEY, M. LEGUELINEL, Mme LEZAN, M. PEYRE, M. JULIENNE, M. DEVILLE, M. GASCOIN, Mme BAUDRY, M. PICOT, Mme DESMARS, M. DELANGE, M. PINGEON

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

M. HAMEAU donne procuration à M. VALLEE jusqu'à son arrivée à 17h50

Mme LAPIE donne procuration à Mme. SAJAN jusqu'à son arrivée à 17h15 puis pendant son absence de 18h20 à 19h00.

Mme BEAUJARD donne procuration à M. HEDOUIN jusqu'à son arrivée à 17h25

Mme SARAZIN donne procuration à Mme DESVAGES

Mme DELAMARCHE donne procuration à M. WOJYLAC

Mme BAUDRY donne procuration à M. PICOT jusqu'à son arrivée à 17h20

M. TAILLEBOIS donne procuration à Mme BAUDRY à partir de son arrivée à 17h20

Mme THOMASSIN donne procuration à M. DELANGE

Mme PHILIPPEAU donne procuration à Mme DESMARS

Absents excusés :

Mme DELAMARCHE

Mme SARAZIN

Mme THOMASSIN

Mme PHILIPPEAU

M. TAILLEBOIS

Secrétaire de séance : M. LEDOYEN

Face à la prolifération de l'armement nucléaire dans le monde, une campagne internationale (ICAN) est en cours en faveur de l'abolition des armes nucléaires et de l'adoption d'un Traité sur leur interdiction. Le Conseil municipal de la Ville de Granville souhaite soutenir cette initiative à travers la signature de l'appel de l'ICAN.

En 2017, l'académie Nobel a fait le choix de récompenser l'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons - la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires), une coalition d'ONG militant depuis 2007 pour le désarmement nucléaire.

A l'appel de l'ICAN, de nombreuses villes, dans le monde et en France, se sont progressivement prononcées pour exprimer leur soutien à son action, et plus particulièrement au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Celui-ci a été créé en 2017, pour aller au-delà des limites du traité de non-prolifération des armes nucléaires, auquel la France avait adhéré.

En effet, si le Traité de non-prolifération du nucléaire, vieux de 55 ans, a certainement évité que des dizaines de pays ne se dotent eux aussi de l'arme nucléaire, il n'a pas permis de désarmer les états qui s'en étaient dotés.

La philosophie de cet appel des Villes est simple : par définition, l'arme nucléaire est conçue pour détruire des villes. Elle est conçue, dès son origine, pour tuer des civils de manière indiscriminée, pour commettre des crimes de guerre. Cet appel exprime le refus de cette menace.

Si l'existence de la bombe nucléaire a pu atténuer le risque de confrontation directe entre grandes puissances, elle a créé celui de sa prolifération. La guerre en Ukraine a ainsi récemment rappelé qu'une confrontation entre les puissances restait une possibilité. Et la crise des mercenaires Wagner a aussi rappelé le risque immense d'une perte de contrôle d'un arsenal nucléaire au profit de factions.

Rejoindre cet appel, c'est manifester que ce risque est trop grand, inacceptable, alors que plus de 2000 armes nucléaires sont maintenues immédiatement opérationnelles, dans le monde, en permanence, sur un total estimé de 14000. Il faut empêcher la prolifération, mais aussi retrouver une logique de désarmement réciproque, dont les puissances nucléaires s'écartent aujourd'hui.

Par cette délibération, la Ville de Granville appelle donc la France et les autres pays détenteurs de l'arme nucléaire à rejoindre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), aujourd'hui signé par 93 états et répond à l'appel de l'ICAN ainsi libellé :

« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

Projet de délibération

L'an 2023,

Le 15 décembre, à 17 heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire,

VU l'appel de l'ICAN à soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Favorable à la majorité (2 voix CONTRE : M. Cosson-James et Mme Delamarche.

Abstentions : M. Ménard, M. Le Roux, Mme Lapie, M. Wojylac, Mme Lezan, M. Peyre, Mme Marguerite-Barbeito, M. Julienne, M. Niobey et M. Deville.

Mme Baudry, M. Picot, Mme Desmars, M. Taillebois, Mme Thomassin, M. Delange, Mme Philippeau et M. Pigeon ne prennent pas part au vote).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'EXPRIMER sa préoccupation face à la prolifération des armes nucléaires dans le monde ;

ARTICLE 2 : DE RÉAFFIRMER son attachement au désarmement nucléaire ;

ARTICLE 3 : DE SOUTENIR le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ;

ARTICLE 4 : D'APPELER le gouvernement français à y adhérer ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'appel de l'ICAN.

Ainsi fait et délibéré,

Et ont les membres présents et représentés, signé au registre après lecture faite.

Le maire,
Gilles Ménard



Le secrétaire de séance,
l'Adjoint délégué Santé et Solidarité,
Jean-René LEDOYEN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-215002189-20231219-2023-12-DL-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023